



Communauté de Communes du Pays Houdanais
22 Porte d'Epéron
78550 MAULETTE
Tél : 01 30 46 82 80
Courriel : ccph@cc-payshoudanais.fr

Avenant n° 1 modificatif au contrat n° 2021C016 - Contrat d'entretien des installations thermiques, chaufferies des bâtiments communautaires et pompe à chaleur

Entre les soussignés

La Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH)

22 Porte d'Epéron – BP15 – 78550 MAULETTE

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie TETART, dûment habilité par la délibération n° 24/2020 en date du 15 juillet 2020,

Ci-après dénommée « **CCPH** »

D'une part,

ET

SOCIÉTÉ ÉNERGIES SERVICES (SES)

9 Rue Saint Mathieu 78550 HOUDAN,

Ayant pour numéro de SIRET 499 074 516 00034

Représentée par son Président, Monsieur Stéphane DEOTTO,

Ci-après désigné le « **titulaire** »,

D'autre part.

Vu :

- Les dispositions de l'article L2194-1 du Code de la commande publique,
- Vu le marché n° 2021C016 - Contrat d'entretien des installations thermiques, chaufferies des bâtiments communautaires et pompe à chaleur.
- Vu l'avenant 1 du 5 juillet 2024.
- Vu le devis n° 2024-0394 du 23 mai 2024.

Article 1 : Préambule

En date du 26 juin 2021, la CCPH a conclu le marché n° 2021C016 relatif à l'entretien des installations thermiques, chaufferies des bâtiments communautaires et pompe à chaleur avec la société SES pour une durée de trois ans et pour un montant de 30 877,56 € HT à compter du 10 août 2021 :

La CC ayant fait installer de nouveaux équipements, ceux-ci doivent être maintenus. De plus, le terme du contrat doit être repoussé pour optimiser le besoin.

L'avenant n°1 du 5 juillet 2024 a prolongé le marché et modifier son périmètre. Cependant, le montant initial du marché étant erroné, cela a entraîné successivement une erreur dans le montant après avenant. Aussi, le présent avenant 1 modificatif vient rectifier ce mauvais calcul en son article 4 et annuler l'avenant 1 initial.

Il est convenu ce qui suit :



Communauté de Communes du Pays Houdanais
22 Porte d'Epernon
78550 MAULETTE
Tél : 01 30 46 82 80
Courriel : ccph@cc-payshoudanais.fr

Article 2 : Objet du présent avenant au contrat

Le présent avenant a pour objet de :

- prolonger la durée du marché jusqu'au 31 mars 2025 à 23h59 ;
- intégrer la chaudière de la Halle sportive de Orgerus ;
- Remplacer la maintenance du surpresseur du stade de Longnes par la maintenance d'une pompe à chaleur.

Le détail technique des équipements et leur coût est indiqué dans les devis n° 2024-0394 du 23 mai 2024 en annexe 1.

Le présent avenant 1 modificatif vient annuler et remplacer l'avenant 1 initial du 5 juillet 2024.

Article 3 : Date d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter du 10 août 2024.

Article 4 : Impact financier du présent avenant

Le présent avenant entraîne une augmentation de **10 669,53 € HT**, soit une plus-value de **34,55 %** du montant initial du marché, portant le coût total à **41 547,09 € HT**.

Article 5 : Fondement du présent avenant

S'agissant des modifications, le présent avenant s'appuie sur les dispositions de l'article L2194-1 du Code de la commande publique.

Article 6 : Portée de l'avenant au regard des autres pièces du contrat

Le présent avenant constitue l'accord plein et entier des parties. Il se substitue, uniquement en ce qui concerne les points qu'il traite, aux clauses antérieures du contrat.

Les autres dispositions initiales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions fixées par le présent avenant.

Article 7 : Clause de renonciation au recours

Le titulaire renonce expressément et irrévocablement à toute action, réclamation ou recours de quelque nature que ce soit pour tous les faits traités par l'objet de l'avenant.

Article 8 : Annexe

Annexe 1 : Devis n° 2024-0394 du 23 mai 2024.

Fait en un seul exemplaire,

A Maulette, le

Pour la CCPh,
Le Président,
Jean-Marie TÉTART



À Houdan, le 12.11.24

Pour le titulaire
(Nom + Prénom + Fonction + Tampon)

DEOMO Stephen
Directeur Général

Société Energies Services
29 rue Saint Mathieu - 78550 HOUDAN
Tél : 01.30.46.99.40 - Fax : 01.30.46.99.41
Siret 499 074 516 00034 - APE 4222 Z
FR42 499 074 516